



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Commission sportive Pv du 10 novembre 2025

par échange de messagerie

Présents : Yvan Cueff, Marc Gilles, Leslie Gléver, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Alain Quéau, Yves Sizun

Absent excusé :

1 – Matches remis :

La Commission Sportive rappelle que les matches remis sont fixés à la 1^{ère} date de disponible au calendrier :

MATCHS REMIS OU A REJOUER - SOUS RESERVE DE MODIFICATION							
en rouge, les dernières modifications							
Division / Groupe	N° match	Recevant	Visiteur	1ère Date	Ancienne date	Nouvelle date	
D1 F	53543583	Tréméven As 1	Pleuven Fc 1	02/11/25		ultérieure	
D3 I	53560106	Carhaix Ac 1	Plonevez Gas 2	09/11/25		16/11/25	15h00
D4 A	54831330	Kernilis H 2	Gouesnou Fc 4	09/11/25		21/12/25	13h00
S4 D	54657547	Camaret Fc Pen Hir 3	Brasparts Us 1	16/11/25		11/01/26	13h00

La liste complète est affichée sur le site du District.

2 - Forfaits :

RAPPEL : Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00 en **adressant un mail officiel, un simple appel téléphonique ne suffit pas.**

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.**

(Les clubs doivent prendre contact avec les permanents de la Commission Sportive et de la Commission des Arbitres, dont les coordonnées sont indiquées sur le site du District chaque week-end)

D3 poule M – LA FORET FOUESNANT CA 2 – CLOHARS FOUESNANT S 2 du 09 novembre 2025

Courriel du club de CLOHARS FOUESNANT E mentionnant le forfait de l'équipe de LA FORET FOUESNANT CA 2. Le club de CLOHARS FOUESNANT E a reçu un SMS dimanche matin, leur indiquant que suite à un manque de joueurs, l'équipe de LA FORET FOUESNANT CA 2 ne sera pas en mesure de disputer la rencontre.

Sur place, impossible de remplir une feuille de match.

La Commission Sportive déclare l'équipe de LA FORET FOUESNANT CA 2 battue par forfait.

- LA FORET FOUESNANT CA 2 -1 pt 0 but
- CLOHARS FOUESNANT E 2 3 pts 3 buts



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
09/11/2025	D3 C	Brest Jeunesse Sp. 1	Plouvien Av S 3	Plouvien Av S 3	30,00 €
09/11/2025	D3 H	Plouneour Menez Roch 1	Morlaix Sc 4	Morlaix Sc 4	30,00 €
09/11/2025	D3 I	Kergloff Us 2	St Thoïs Sp 2	St Thoïs Sp 2	30,00 €
09/11/2025	D3 K	Beuzec Es 2	Le Luch As 2	Le Juch As 2	30,00 €
09/11/2025	D3 M	La Forêt Fsnt Ca 2	Clohars Fsnt E 2	La Forêt Fsnt 2	30,00 €

Forfait Généraux :

D3 poule A

Courriel du club de PLOUDALMEZEAU ARZELLIZ en date du 05 novembre déclarant forfait général pour son équipe 3.

La Commission Sportive prend note de ce forfait général et porte au compte du club une amende de 120,00 € en application de l'article 6.4 du règlement du championnat seniors du District, diminuée des sommes déjà versées.

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN